

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">18</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 25 juin 2025</p> <p>Date d'affichage : 25 juin 2025</p> <p>Vote : Pour : 18</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	18	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES</p> <p>Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE, Véronique BOREL</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	18					

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2025

Il est nécessaire modifier le budget de fonctionnement comme suit :

- Augmentation de 1 500.00 € de dépense au compte 701249 pour payer la redevance à reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne après des reprises des années antérieures
- Les crédits nécessaires sont disponibles grâce à une hausse des recettes de la redevance sur l'assainissement collectif après la hausse des tarifs votés au vote du budget primitif 2025

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-BF_028_2025-BF

A G E D I

DECISION MODIFICATIVE n°2	
SECTION FONCTIONNEMENT	
AUGMENTATION DES DEPENSES	
CHAPITRE 014	
701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €
HAUSSE DES RECETTES	
CHAPITRE 70	
70611 - Redevance assainissement collectif	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €
TOTAL	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

P.R

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-BF_028_2025-BF

A G E D I